

# RÉPONSE DE LA DIRECTION À UN RAPPORT INTITULÉ

## Évaluation du programme Les Collections numérisées du Canada

Mars 2003

### Contexte

L'évaluation a été réalisée dans le cadre du processus permanent d'évaluation des programmes d'Industrie Canada à la demande du sous-ministre d'Industrie Canada. On avait confié à Prairie Research Associates Inc. la tâche d'effectuer l'évaluation au nom de la Direction générale de la vérification et de l'évaluation d'Industrie Canada. L'étude devait porter sur les questions suivantes :

- A-t-on besoin du programme Les Collections numérisées du Canada?
- La structure et le mécanisme d'exécution du programme conviennent-ils?
- Quels résultats (prévus ou non prévus) ont été obtenus par le programme?
- Quelles sont les leçons retenues et comment le programme peut-il être amélioré?

Le cadre d'évaluation qui a servi à déterminer les questions à étudier a défini les trois facteurs de base à prendre en considération :

- En ce qui concerne la conservation du patrimoine culturel et historique du Canada, est-ce qu'Industrie Canada est l'endroit qui convient au programme les CNC?
- Y a-t-il des changements à apporter à l'administration du processus de financement dont bénéficierait le programme, quel que soit l'endroit où il est situé?
- Quels sont les défis techniques à relever pour les collections actuelles et futures?

Le consultant a conçu les questionnaires utilisés dans l'étude en fonction de ces facteurs de base, et il a abordé ceux-ci dans ses recommandations.

Le programme Les Collections numérisées du Canada (CNC) est un programme d'emploi des jeunes d'Industrie Canada financé dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse du gouvernement du Canada. Le programme est en vigueur depuis l'exercice 1996-1997.

Depuis la création du programme, plus de 3 200 jeunes Canadiens ont perfectionné leurs compétences en technologies de l'information et des communications (TIC) et en affaires grâce au programme Les Collections numérisées du Canada. Près de 100 entreprises de TI et plus de 25 entreprises de TI dirigées par des jeunes ont bénéficié du programme, et un nombre considérable d'entreprises de TI ont été créées par suite de l'expérience acquise par les participants au programme. Le public canadien peut avoir accès à plus de 500 collections numérisées complètes sur le site Web les CNC (<http://collections.ic.gc.ca>), qui constitue une source importante de contenu canadien sur la toile mondiale. En janvier 2003, ce site Web a reçu 699 000 visiteurs, qui ont consulté plus de 3 millions de pages.

Les objectifs du programme des Collections numérisées du Canada sont les suivants :

- promouvoir l'établissement de services en ligne et encourager l'utilisation des technologies de la toile mondiale au Canada en finançant la création et la présentation d'une vaste collection de ressources canadiennes en ligne et en mettant l'accent en particulier sur leur utilisation dans un milieu d'apprentissage;

- favoriser l'intégration des compétences avancées en TIC chez les jeunes Canadiens en fournissant des fonds pour des stages dans le domaine du multimédia de jeunes participant à la création de projets de pointe à grande échelle relatifs à Internet.

Les propositions présentées par le public à la suite d'appels de propositions affichés dans Internet sont choisies dans le cadre d'une évaluation faite par quatre comités composés d'experts indépendants. Industrie Canada octroie des fonds aux candidats retenus aux termes d'accords de contribution.

La direction constate avec satisfaction que les conclusions des consultants sont, tout bien considéré, très positives et font ressortir la nécessité de poursuivre le programme, l'intégrité de la conception du programme et du mécanisme d'exécution et la qualité des résultats. Le niveau de satisfaction des jeunes participants à l'égard du programme est élevé. Les conclusions et recommandations de ce rapport d'évaluation seront examinées dans le contexte de l'exercice de planification stratégique de la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information.

### **Réponse de la direction aux observations**

La direction prend note des observations des consultants concernant les points faibles suivants du programme les CNC et s'engage à ne ménager aucun effort pour améliorer le rendement :

**Observation 1 :** La structure de paiement et les accords de contribution constituent des pommes de discorde.

**Réponse de la direction :** Il convient de noter que l'évaluation a été effectuée en grande partie au cours de l'été 2002 et que le personnel du programme avait alors encore une expérience très restreinte en matière d'accords de contribution. Des progrès ont été réalisés depuis lors en ce qui concerne la simplification et l'accélération des processus d'établissement des accords de contribution, les demandes d'avance et les paiements.

**Observation 2 :** La bureaucratie, lorsqu'il faut apporter des modifications aux conditions des contrats du projet.

**Réponse de la direction :** Des mesures sont prises pour remanier les accords de contribution afin qu'il y ait moins de modifications à apporter. Un modèle d'accord de contribution révisé devrait être en vigueur pour les accords à conclure en 2003-2004.

**Observation 3 :** L'éventail des collections est trop restreint; il faudrait financer une gamme plus étendue de collections.

**Réponse de la direction :** Cette remarque vient peut-être de la définition du terme collection tel que conçue dans le cadre du programme les CNC : un ensemble déjà existant de documents importants analogiques qui sont numérisés et rendus accessibles sur le World Wide Web. Le personnel du programme essaiera de trouver des moyens d'élargir la gamme des collections, tout en gardant comme principe que le matériel numérisé offert à la population canadienne devrait offrir une valeur et un intérêt maximums au public canadien.

**Observation 4 :** Le financement est retardé ou il n'est pas effectué au moment opportun.

**Réponse de la direction :** Comme il est mentionné dans la réponse à l'observation 1 ci-dessus, l'évaluation

a été effectuée alors que le personnel du programme s'adaptait à un nouvel outil de financement. Des procédures plus simples sont actuellement en vigueur. La plupart des bénéficiaires de fonds du programme les CNC demandent et reçoivent actuellement une avance équivalant à 90 % de la valeur de leur accord de contribution au début de leur projet.

**Observation 5 :** Les niveaux des salaires et du financement sont trop bas, en particulier dans le cas des petites organisations, car il faut un soutien supplémentaire afin de surveiller le projet; pour bien des répondants, les niveaux actuels de dotation en personnel sont insuffisants pour cette tâche, ce qui réduit la participation de ces groupes.

**Réponse de la direction :** Les salaires ont été augmentés pour 2003-2004; ils ont été portés à 10 \$ l'heure pour les membres des équipes et à 14 \$ l'heure pour les chefs d'équipe par rapport aux taux horaires antérieurs de 8 et 12 \$. La direction envisagera d'autres sources de financement en 2003-2004 pour permettre à un éventail plus étendu de petites organisations de participer au programme.

**Observation 6 :** Les entrepreneurs exploitent le programme à leur propre avantage.

**Réponse de la direction :** La direction croit que cette observation pourrait traduire le fait que le programme les CNC vise à permettre à Industrie Canada de travailler avec de nombreux genres différents de bénéficiaires : organismes gouvernementaux, institutions et entreprises établies, petits groupes communautaires ou nouvelles entreprises gérées par des jeunes. Ces bénéficiaires ne possèdent pas les mêmes niveaux d'expérience et d'infrastructure lorsqu'il s'agit de mener à bonne fin un projet dans le cadre du programme les CNC et voient le programme d'un point de vue différent. Il ne fait aucun doute que les membres des entreprises dirigées par des jeunes considèrent un projet du programme les CNC comme un moyen d'asseoir la réputation d'une nouvelle entreprise et de contribuer à l'acquisition d'expérience alors que les organisations sont plutôt intéressées à mettre leurs collections sur Internet. Quoi qu'il en soit, le personnel du programme fera preuve d'une vigilance particulière à l'avenir pour que le gouvernement du Canada optimise au maximum ses ressources dans le cas de tous les bénéficiaires des fonds du programme les CNC.

### **Réponse de la direction aux recommandations**

La direction d'Industrie Canada est déterminée à répondre à chacune des recommandations de l'évaluation selon les échéanciers mentionnés ci-dessous.

**Recommandation 1 :** Le programme les CNC doit être conservé.

**Réponse de la direction :** D'accord.

Le programme les CNC affiche un rendement antérieur enviable et il constitue un investissement rentable. Industrie Canada s'attend à offrir le programme les CNC à la population canadienne en 2003-2004. Industrie Canada procède actuellement à l'évaluation du programme les CNC et des autres programmes offerts par Un Canada branché. L'avenir à long terme du programme sera décidé lors de cet exercice financier et dans le contexte du processus continu de planification stratégique de la Direction générale des applications de l'autoroute de l'information.

### **Suivi**

Un nouvel appel de propositions a été lancé pour 2003-2004.

## **Échéancier**

En cours.

**Recommandation 2 :** Il faut envisager deux options pour l'élargissement du programme les CNC: 1) transférer celui-ci aux ministères ou organismes qui s'occupent plus directement de culture; 2) étendre la participation des ministères, des organismes et même des organisations privées pour élargir la gamme des collections.

**Réponse de la direction :** Il s'agit d'options à envisager pour l'avenir.

1) L'utilisation optimale des ressources pourrait amener Industrie Canada à transférer à l'avenir le programme les CNC, soit comme modèle de programme complet, soit simplement comme base de contenu numérique, à un autre ministère ou organisme fédéral dont le mandat consisterait à présenter un contenu numérique à la population canadienne. Nous devrions toutefois tenir compte du fait qu'une grande partie du contenu du programme les CNC n'est pas strictement culturel. Ce contenu, consacré à l'histoire naturelle, aux sciences naturelles et au génie, présente des informations qui ne relèvent pas du mandat d'un ministère ou organisme chargé uniquement de la culture. Par conséquent, il pourrait ne plus être accessible au public.

2) Depuis que le programme a été créé en 1996, Industrie Canada a consulté et a travaillé en collaboration avec des ministères et agences du gouvernement du Canada, des ministères des gouvernements provinciaux et avec le secteur privé. Ces organisations sont les suivantes : le ministère du Patrimoine canadien, Affaires indiennes et du Nord Canada, Anciens combattants Canada, La Bibliothèque et Archives du Canada, les musées nationaux du Canada, les gouvernements de la Colombie-Britannique et de Terre-Neuve, l'Assemblée des Premières Nations et Historica. Des employés du Gouvernement du Canada, de ministères de gouvernements provinciaux et agences gouvernementales font partie des comités d'évaluation. La gestion est toujours ouverte à la discussion concernant l'établissement de partenariats avec d'autres ministères et organisations du secteur privé.

## **Suivi**

Industrie Canada est représenté à un comité consultatif de niveau supérieur sur le contenu canadien sur Internet qui est présidé par le ministère du Patrimoine canadien. Ce comité sera informé des recommandations du rapport d'évaluation. Des pourparlers au niveau opérationnel sur la coopération ont eu lieu avec le personnel du ministère du Patrimoine canadien et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien depuis 2001. Ces discussions devraient se poursuivre.

## **Échéancier**

En cours.

**Recommandation 3:** Industrie Canada ou un autre ministère ou organisme fédéral devrait maintenir le « portail » pour toutes les collections. Cela ne devrait pas empêcher les liens vers d'autres sites d'augmenter l'accès aux collections.

**Réponse de la direction :** D'accord, mais avec des réserves.

Selon la direction, le ministère du Patrimoine canadien et le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien maintiennent actuellement des portails qui permettent d'avoir accès à un éventail de contenu du gouvernement canadien sur Internet. À l'heure actuelle, Industrie Canada collabore activement avec ces deux ministères. Il est probable qu'il y aura des progrès importants dans le domaine de la technologie des portails au cours des prochaines années. Ces nouvelles technologies devraient favoriser la création de portails plus souples et plus puissants que ceux qui existent actuellement. Il faudra examiner la question à

savoir si un ou plusieurs portails du gouvernement du Canada répondront le mieux aux besoins des Canadiens lorsque les technologies d'Internet auront été assez développées pour justifier un tel examen.

**Suivi**

Industrie Canada continuera de collaborer avec les ministères du Patrimoine canadien et des Affaires indiennes et du Nord canadien tout en suivant de près la création de technologies novatrices en matière de portail et de navigateur.

**Échéancier**

En cours.

**Recommandation 4 :** Industrie Canada ou le futur parrain les CNC devra affecter des ressources pour maintenir et améliorer les sites populaires de qualité supérieure.

**Réponse de la direction :** D'accord.

Un examen de la fonctionnalité des sites créés entre 1995 et 1997 a eu lieu en 2002-2003. On s'efforcera de faire en sorte que les sites soient maintenus et mis à jour régulièrement, en commençant par les collections créées pendant la période 1995-1997.

**Suivi**

Industrie Canada affectera des ressources supplémentaires, 100 000 \$ par année selon les estimations, pour maintenir et mettre à jour les collections numériques actuelles.

**Échéancier**

En cours, à compter de 2003-2004.

**Recommandation 5 :** Il faudrait envisager d'accorder une indemnité de soutien de la gestion aux petites organisations ayant des collections admissibles. Il faudrait s'assurer de réserver cette indemnité aux petites organisations communautaires ou sans but lucratif.

**Réponse de la direction :** Nous prenons note.

La majorité des bénéficiaires des fonds du programme les CNC sont des organisations communautaires ou sans but lucratif. L'octroi d'un soutien supplémentaire en matière de gestion élargirait certainement l'éventail des organisations qui pourraient entreprendre des projets dans le cadre du programme les CNC. Il n'y a cependant pas de fonds disponibles actuellement pour accorder ce soutien supplémentaire.

**Suivi**

Aucun, sauf si une source de financement supplémentaire peut être trouvée.

**Recommandation 6 :** Le ministère responsable du programme les CNC devrait s'efforcer davantage de promouvoir celui-ci, ce qui ferait connaître les gardiens de documents et leurs collections et susciterait davantage l'intérêt du public à l'égard des collections en tant que ressources d'éducation et d'information.

**Réponse de la direction :** Nous prenons note.

La responsabilité première en ce qui concerne la promotion d'une collection revient à la personne responsable de la collection et à celle auquel les documents de la collection appartiennent. Les CNC demandent à ses récipiendaires d'inscrire leurs collections aux grands moteurs de recherche. Cette stratégie à faible coût semble bien fonctionner puisque l'intérêt du public à l'égard des collections a augmenté constamment au fil des ans; le nombre de visiteurs a atteint 699 000 en janvier 2003. Les gardiens des

documents à la base des collections numérisées bénéficient déjà de cette exposition croissante de leurs fonds documentaires. Industrie Canada tirera parti des progrès technologiques importants (y compris les technologies en matière de navigateur Web et de recherche) pour permettre l'accès le plus large possible aux contenus des collections numériques.

**Suivi**

Industrie Canada consacrera d'autres ressources qui restent à déterminer, pour faire connaître le programme et les collections au moyen de l'organisation d'activités publiques et de la participation à des conférences.

**Échéancier**

En cours, à compter de 2003-2004.

**Recommandation 7 :** Industrie Canada doit établir une stratégie de tenue à jour permanente des collections.

**Réponse de la direction :** D'accord.

Les technologies Internet continuent d'évoluer à un rythme rapide. Le contenu qui représentait la technologie de pointe en 1996 peut sembler être d'une portée et d'un intérêt limités en 2003. Industrie Canada a déjà procédé à un examen du contenu créé entre 1995 et 1997. Comme il est mentionné dans la réponse à la recommandation 4 ci-dessus, des ressources seront affectées au renouvellement ou à l'élimination éventuelle des vieilles collections en 2003-2004. Ce processus devrait mener à l'élaboration d'une stratégie globale de maintien du contenu du programme les CNC.

**Suivi**

Voir la recommandation 4 ci-dessus.

**Échéancier**

En cours, à compter de 2003-2004.

**Responsabilité de la direction**

Le Secteur du spectre, des technologies de l'information et des télécommunications d'Industrie Canada assurera le leadership en ce qui concerne la mise en oeuvre de ces recommandations.